



**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT Z-3001-102-22
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001
VISANT À PERMETTRE LA VENTE DE PRODUITS RÉCRÉATIFS
À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE I-423 DANS LE PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2022-08-512, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Gendron lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement P1-Z-3001-102-22 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2022, par la résolution 2022-08-517;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule et l'annexe font partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'annexe « C » du règlement Z-3001 est modifiée par l'ajout de contenu à la grille des usages et des normes de la zone I-423, de façon à permettre les usages « 5591 Vente au détail d'embarcations et d'accessoires » et « 5594 Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires » incluant les véhicules tout terrain (VTT), laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 3

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce date.

Le maire,

Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	15 août 2022
Dépôt du projet de règlement :	15 août 2022
Adoption du premier projet :	15 août 2022
Tenue de l'assemblée publique :	25 août 2022
Adoption du second projet :	date
Adoption du règlement :	date
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	date

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES							
1 CLASSES D'USAGES PERMISES							
2 HABITATION	H						
3 Unifamiliale	H1						
4 Bi et trifamiliale	H2						
5 Multifamiliale	H3						
6 Logement à l'étage							
7 COMMERCE	C						
8 Voisinage	C1						
9 Artériel	C2	•					
10 Semi-industriel	C3						•
11 Spécial	C4						•
12 INDUSTRIE	I						
13 Légère	I1		•	•			
14 Lourde	I2				•	•	
15 COMMUNAUTAIRE	P						
16 Institution	P1						
17 Conservation	P2						
18 Parc et espace vert	P3						
19 UTILITÉ PUBLIQUE	U						
20 Utilité publique	U1						
21 AGRICULTURE	A						
22 Agriculture	A1						
23 USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS		(1)(3)					(7)
24 USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS			(4)	(4)	(2)	(2)	
25 NORMES PRESCRITES							
26 STRUCTURES							
27 Isolée		•	•		•		•
28 Jumelée				•		•	
29 Contiguë							
30 MARGES (MÈTRES)							
31 Avant	Min.	12.2	12.2	12.2	12.2	12.2	12.2
32 Avant	Max.						
33 Latérale	Min.	6.1	6.1	0	6.1	0	3
34 Latérales totales	Min.	12.2	12.2	12.2	12.2	12.2	9
35 Arrière	Min.	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	3
36 BÂTIMENTS							
37 Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1	1	1
38 Hauteur (étage)	Max.	2	3	3	3	3	3
39 Hauteur (m)	Max.	9	15	15	15	15	15
40 Superficie d'implantation (m ²)	Min.	200	200	200	270	270	200
41 Largeur (m)	Min.	12.2	12.2	12.2	12.2	12.2	12.2
42 RAPPORTS							
43 Logement/bâtiment	Max.						
44 Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	2	1	1	1	1	1
45 Espace bât/terrain (C.E.S)	Min.	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)							
47 Superficie	Min.	90	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
48 Profondeur	Min.	60	60	60	60	60	60
49 Largeur de façade	Min.	45	35	30	35	30	35
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES							
51 PIA							
52 PAE							
53 PLAINE INONDABLE							
54 ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001							
55 AUTRES			(6)	(6)			(8)
DEMENTS							
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation		
Z-3004	2006.01.30	R. Bulota	Z-3082	2014.03.31	J. Boulanger		
Z-3005	2006.01.30	R. Bulota	Z-3091	2014.11.03	J. Boulanger		
Z-3023	2007.07.03	J. Boulanger	Z-3001-6-1-16	2016.06.29	J. Boulanger		
Z-3049	2010.06.01	J. Boulanger	Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger		
Z-3063	2011.09.06	J. Boulanger	Z-3001-89-22	2022.04.04	J. Boulanger		

Châteauguay


ZONE I-423
 Feuille 324

Notes

(1)

5825 Brasserie, 5821 Addobonnel à brasserie, restaurant.

(2)

4874 Récupération et triage de métaux, 4875 Récupération et triage de matières polluantes, toxiques ou dangereuses, 4876 Station de compostage, 4877 Poste de transbordement des déchets solides, 4878 Centre de tri de matériaux secs, 4879 Autres activités de récupération et de triage.

(3)

7419 Centre d'entraînement.

(4)

274 Industrie de boîtes et de palettes de bois

(5)

La superficie de plancher brute totale maximale d'un bâtiment occupé exclusivement par les usages du groupe «Commerce» est fixée à 3 500 mètres carrés.

(6)

Les articles 15.1.10 et 15.1.10.1 du règlement Z-3001 s'appliquent à l'usage « Industrie du cannabis (2111)».

(7)

5591 Vente de détail d'embarcations et d'accessoires.

5594 vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et leurs accessoires incluant les véhicules tout terrain (VTT). Le nombre maximal d'établissement où il est permis d'exercer les usages 5591 et 5594 à l'intérieur de cette zone est de 1.

(8)

Les articles 9.1.1.2.2 et 11.3 ne s'applique pas à l'intérieur de cette zone.

Annexe C du règlement de zonage Z-3001

1er octobre 2004